

MAIRIE
48140 LE MALZIEU-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six,
- en exercice : 15 le vingt-huit avril à vingt heures trente,
- présents : 13 le conseil municipal de la commune du MALZIEU-VILLE,
- votants : 14 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. BRUGERON Jean-Noël, Maire.

Date de la convocation : 25/04/2026

Présents : BRUGERON Jean-Noël, MAGNE Jean-François, SELIER Sabine, BALEZ Christine, BOUARD Sébastien, DAVIN Sandra, GUILLOUF Dominique, LARGUIER Marion, LAUMAILLER Christine, PORTAL Corinne, SANS René, SIRET Alain, TEISSANDIER Elisabeth.

Absent représenté par pouvoir : LECONTE Fabien à BRUGERON Jean-Noël.

Absent : BOYER Pierre.
SANS René a été élu secrétaire.

Délibération n° 2026-012 Objet - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A,
Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

- Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres par :

- 12 voix pour,
- 2 voix contre.

- fixe les taux d'imposition de la fiscalité locale pour 2026 comme suit :

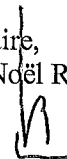
- TFB : 41.47 %
- TFPNB : 181.36 %
- THRS : 9.07 %

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Le Secrétaire,
René SANS.



Le Maire,
Jean-Noël RUGERON



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.